

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

Présents : Mmes et MM Didier BALIVET, Catherine BILLIAT, Marie-Noëlle BOLZAN, Philippe BOULANGER, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Virginie GROSOIS, Michel LUBOUÉ, Matthieu PRULIÈRE, Philippe RICHARD,

Absents excusés : Antonia SANCHEZ, Yann MINOT, Patricia VILLATTE (pouvoir à François CASTELLANI), Christel DIAKITÉ (pouvoir à Virginie GROSOIS)

Secrétaire de séance : Didier BALIVET

ORDRE DU JOUR

I - VIE DE LA COMMUNE

- 1 - Recensement : désignation d'un agent coordonnateur et de deux agents recenseurs (*délibération 2025-09-030*)
- 2 – Projet commerce
- 3 – Projet lutte contre le ruissellement

II - FINANCES

- 1 - DM 2 : virement à la section d'investissement (*délibération 2025-09-031*)
- 2 - RODP Orange (*délibération 2025-09-032*)
- 3 - RODP GRDF (*délibération 2025-09-033*)
- 4 - Projet d'acquisition de deux terrains
- 5 - Affiliation de la commune aux activités multisports USEP (*délibération 2025-09-034*)

III - TRAVAUX

- 1 - Point sur les travaux de la commune
 - ♦ Projet de réfection et sécurisation rue des Chaumes
 - ♦ Rue des Prairies
 - ♦ Espace Taben Rodt
 - ♦ Travaux école

IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Le maire expose à l'assemblée quelques sujets qui seront débattus lors des prochains conseils communautaires.

- 1 - PLUIHM : présentation du projet
- 2 – Subvention CA
- 3 – Modification mineure du PLU
- 4 - Aire de grand passage des voyageurs

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Informations

VI - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Le maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour. Il s'agit de :
 - voter la reconduction des activités multisports proposées aux élèves de l'école,
 - solliciter un architecte ou un économiste pour l'étude de faisabilité de l'extension des locaux commerciaux
 - solliciter de l'aide en vue de poursuivre la lutte contre le ruissellement.

Les élus valident à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

I/ VIE DE LA COMMUNE

1 – Recensement de la population :

Délibération n°2025.09.030 : désignation d'un agent coordonnateur et de deux agents recenseurs

Le recensement de la population d'Augy doit s'effectuer en janvier 2026. Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de désigner un agent coordonnateur chargé entre-autre de centraliser les informations ainsi que deux agents recenseurs qui se rendront chez les habitants pour le questionnaire relatif au recensement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide la création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2026
- Dit que ces deux agents recenseurs auront le statut de vacataire au vu de leur temps de travail et seront rémunérés selon les barèmes définis dans l'arrêté de nomination
- Décide de désigner une coordonnatrice d'enquête du recensement 2026,
- Charge le maire de signer tout document relatif au recensement.

2 – Projet commerce :

Le maire évoque la teneur du projet d'un commerçant sollicitant la collectivité afin d'étendre le bâti commercial. Le maire mobilisera la commission municipale dédiée pour valider le projet afin d'engager ensuite un économiste pour accompagner la réflexion globale des besoins. Les élus du conseil municipal autorisent le maire à solliciter un architecte pour une étude de faisabilité. Le CAUE sera mobilisé.

3 – Etude et travaux pour lutter contre le ruissellement :

Le maire expose le projet de partenariat avec le syndicat Yonne Médian (cf taxe GEMAPI) qui est désormais possible. Au regard du projet de l'entreprise SAFE, des obligations de la commune vis-à-vis du potentiel ruissellement au cœur du village, le maire sollicite la validation d'études et de travaux en mobilisant des aides financières.

III/ FINANCES

1 – Décision modificative n°2 : virement à la section d'investissement

Délibération n°2025-09-031 : portant sur la décision modificative n°2 concernant l'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement prévue au budget primitif 2025

M. PRULIÈRE informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement sur le budget primitif de la commune par :

- le transfert de 100 000,00 € à l'article 1068 en recettes d'investissement,
- l'équilibrage des écritures associées telles que présentées ci-dessous.

Vote : après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget principal de l'exercice 2025 de la commune :

COMPTES DÉPENSES

Sens	Section	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Dépenses	Fonctionnement	023	023	Virement à la section d'investissement	-100 000,00 €

COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Recettes	Investissement	021	021	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-100 000,00 €
Recettes	fonctionnement	002	002	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-100 000,00 €
Recettes	investissement	10	1068	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €

2 – RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) Orange

Délibération n°2025.09.032 : portant sur la Redevance d'occupation du domaine public 2023 pour les réseaux de télécommunication électronique ORANGE

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par les articles L.45-1, L.47 et L.48 du Code des Postes et Télécommunications,

Vu sa délibération en date du 13 février 1998,

Vu la déclaration d'installation d'infrastructures de télécommunication transmise par France Télécom en date du 24 mars 2003,

Type d'ouvrage	Valeurs 2024	Valeurs 2025
Ouvrages en aérien	64,36 €/km d'artère	64,87 €/km d'artère
Ouvrages en souterrain	48,27 €/km d'artère	48,65 €/km d'artère
Installation au sol	32,18 €/m ²	32,44 €/m²

Compte tenu du nombre de KM en aérien (2,086), en souterrain (42,272) et en emprise au sol, le montant de la redevance s'élève à 2 273,15 €.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- valide les taux 2025 applicables à chacun des éléments référencés (artères de télécommunication, emprise au sol) existants sur le domaine public routier communal, modifiés comme ci-dessus,
- charge le Maire d'établir un titre d'un montant de **2 273,15 €** à l'attention de l'entreprise Orange pour l'année 2025.

3 – RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) GRDF

Délibération n°2025.09.033 : portant sur la Redevance d'occupation du domaine public 2025 pour le réseau gaz GRDF

Le Maire informe l'assemblée que selon le décret n°2007-606- du 25 avril 2007, la redevance d'occupation du domaine public voit son instauration réactualisée et ainsi calculée :

- Longueur de canalisation de gaz L = 5 559 m L
- Taux retenu = 0,035 €/m
- Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2025 = 1,42

Ainsi, selon la formule retenue suivante, $[(0,035 \text{ €} \times 5\,606) + 100 \text{ €}] \times 1,42$, le montant pour 2025 sera de 418 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à **418 €** ;
- charge le Maire d'établir le titre d'un montant de 418 € à l'attention de GRDF pour l'année 2025.

4 – Projet d’acquisition de deux terrains (parcelles A 1254 et A 1652)

Le maire a contacté le propriétaire des parcelles situées face au parking de la rue du Moulin, dans le but d’acquérir ces terrains.

M. BRIOLLAND a contacté le service des domaines qui a estimé les deux parcelles au prix total de 3000 € avec une marge d’appréciation de 10 € soit 3 300 € maximum.

Le propriétaire a fait estimer son bien entre 2,50 et 3 euros le m², ce qui représente une valeur très supérieure par rapport à l’estimation des Domaines.

Considérant que leur emplacement représente un intérêt pour la collectivité, dans le cadre d’un projet global à vocation touristique et écologique, dans le cadre de la mise en place d’une réserve ornithologique, faunistique et floristique,

Considérant que la situation des terrains par rapport au bras de l’Yonne, la proximité de la salle polyvalente et du lavoir, de la place de l’église,

Considérant que ces prés ont une valeur locative agricole à l’égard de chevaux,

Le conseil municipal estime que l’acquisition de ces parcelles représenteraient un atout majeur pour la commune. Il souhaite que le notaire fasse une estimation de valeur, avant de se prononcer sur un montant à proposer au propriétaire.

5 – Délibération n°2025.09.034 : affiliation de la commune aux activités multisports USEP

Les activités sportives proposées aux enfants de l’école sur le temps périscolaire 2024-2025 ont connu un franc succès. Environ quarante enfants de l’école ont pu accéder à des activités sportives. L’USEP est saluée et remerciée pour la qualité des séances et son engagement.

Afin maintenir ces activités pour les enfants sur l’année scolaire 2025-2026, le maire propose de renouveler l’adhésion à l’association USEP, en charge de ces activités. Toute l’école sera alors affiliée et pourra bénéficier des activités de cette structure, comme le prêt de matériel.

L’association des Amis des Ecoles sera mobilisée comme l’an dernier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler l’adhésion annuelle à l’association USEP pour un montant de 952,05 €.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif.

III/ TRAVAUX

1 - Point sur les travaux de la commune

Monsieur CASTELLANI résume les projets en cours :

- Projet de réfection et de sécurisation de la rue des Chaumes :
Suite aux travaux d'assainissement et de l'eau potable, il est décidé de renouveler l'entièreté de la chaussée et des aménagements de sécurité de la rue des Chaumes. Le coût sera réparti en 3 : le Conseil Départemental, l'entreprise PETAVIT (mandatée par la Communauté de l'Auxerrois) et la commune.
Un devis sera à valider lors du prochain conseil municipal.

- Rue des Prairies :
Les chicanes devraient être réalisées dans les prochains jours.

- Espace Taben-Rodt et terrain de pétanque :
La finalisation de cet espace est prévue fin octobre.

- Travaux école :
Les réseaux de plomberie étant corrodés, des travaux auront lieu à l'école maternelle pendant les congés scolaires.

IV/ VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Le maire expose à l'assemblée quelques sujets qui seront débattus lors des prochains conseils communautaires.

1- PLUiHM : présentation du projet

Le maire expose en avant-première les grandes lignes du PLUiHM, en mettant en lumière les orientations pour le village. Seule une zone à urbaniser a été retirée du document de travail, considérant que le village a déjà un potentiel et qu'il a fallu diminuer la consommation d'espaces agricoles dans presque toutes les communes de la CA.

2- Aire de grand passage

Le projet arrêté à ce jour se situe sur la commune de Venoy, mais géographiquement, il est plus proche de Quenne. Il sera mis au vote.

3- Subvention CA à hauteur de 50% du projet HT espace jeu Taben Rodt pour 9862,57€

La communauté d'agglomération votera la subvention d'investissement le 2 octobre prochain, sachant qu'il restera une enveloppe d'environ 3000,00€ à mobiliser jusqu'à la fin du mandat.

4- Modification mineure du PLU permettant de valider le permis de construire de l'OAH.

Dans le document d'urbanisme communal, un copié collé malheureux empêchait l'OAH de déposer son permis de construire. Il s'agit de modifier la hauteur des fondations obligatoires par rapport la pente du terrain. Ce sera validé lors du prochain conseil communautaire.

VI/ COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Afin d'organiser le fonctionnement de la bibliothèque dans les nouveaux locaux, une réunion aura lieu le mardi 14 octobre à 18h30 à la mairie. Un panneau Pocket sera diffusé afin de mobiliser les bonnes volontés du village.

VI/ QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Point sur le stationnement et le code de la route :

Madame CABUS souligne que la vitesse de circulation rue des fleurs est excessive. Le zonage 30km/h a été rallongé sur la totalité de la longueur de la voie. La gendarmerie a déjà été mobilisée pour effectuer des contrôles de vitesse et de stationnement. Elle sera de nouveau sollicitée.

- Point école :

Virginie Grosbois évoque la rentrée et les réunions réalisées dans les classes pour sensibiliser les parents à mieux respecter les règles de stationnement et pour expliquer le fonctionnement du périscolaire. Elle informe que six personnels ont été recrutées pour assurer les différents services pour cette rentrée.

- Service civique :

Une demande de renouvellement de l'agrément de la commune pour recruter un service civique est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21h37.

Délibérations du 24 septembre 2025	Numéro
Recensement : désignation agent coordonnateur et 2 agents recenseurs	2025.09.030
DM 2	2025.09.031
RODP Orange	2025.09.032
RODP GRDF	2025.09.033
Affiliation de la commune aux activités multisports USEP	2025.09.034